

Synopsis des ateliers : Colloque Gérard-Hamel- Juin 2003

RÉDIGER UN COMMUNIQUÉ : Richard Vigneault

La communication avec la population par le biais des médias peut s'exprimer par une conférence de presse, une rencontre individuelle avec un journaliste ou une interview téléphonique. Dans tous les cas, la mise en forme du message nécessite réflexion et préparation. Un effort de synthèse s'impose et l'élaboration du message à transmettre se concrétise la plupart du temps dans la rédaction d'un communiqué de presse. Cet outil qui peut avoir pour cible non seulement les médias mais également les décideurs locaux et les collègues permettra d'exposer clairement une situation afin qu'elle soit bien comprise et facilitera la diffusion de l'information.

LE COMMUNIQUE DE PRESSE :

Quand et pourquoi recourir à son utilisation?

LE COMMUNIQUE AU CŒUR DE LA CULTURE DE L'INFORMATION :

Trucs et astuces pour éviter la poubelle

REDIGER ET DIFFUSER UN COMMUNIQUE DE PRESSE :

Les règles de l'art et la pédagogie par l'exemple

- *La forme : de l'entête à la source*
- *Le fond : les incontournables*
- *La logistique du communiqué....de l'émetteur au récepteur*

Le communiqué de presse

CE QU'IL EST :

Un outil de communication

On s'en sert pour :

- annoncer un événement
(nomination, assemblée publique, etc.)
- exprimer un point de vue
(un accord, un désaccord)
- rendre une position publique
(une réaction, l'annonce d'une action)
- appuyer un événement de presse
(fournir de l'information, rejoindre des journalistes qui ne peuvent se déplacer)

Le communiqué de presse

Il s'inscrit dans :

- un mode de communication régulier
(communiquer une information au grand public par le biais des médias)
- une stratégie particulière
(dans le cadre d'un plan de communication)
- une gestion de crise
(un plan de communication dans le contexte d'une crise comme celle des urgences)

Le communiqué de presse

Les avantages :

- articulation d'une position\ expression claire d'un point de vue
- outil de communication léger
- peu coûteux
- large diffusion (fax-poste-courriel)

□ le communiqué, c'est la base, la version officielle qui permet à tout le monde d'avoir la même

Le communiqué de presse

Sa diffusion :

- fil de presse
- télécopieur
- courrier électronique

Le communiqué de presse

Ses destinataires :

- les médias
- les tiers partis
(ex. : MSSS, régies régionales, députés, etc.)
- les publications internes
(bulletins, etc.)
- les collègues
(communication interne, associations)
- les patients
(affichage)
- les sites WEB
(tous y ont accès)

Le communiqué de presse

Le message :

Écrire un communiqué est la meilleure façon de :

- réfléchir
- résumer une situation complexe
- s'attacher à l'essentiel
- de faire connaître un élément de nouvelle

Le communiqué de presse

Répondre à 5 questions :

what ?

le sujet...

who ?

la personne...

when ?

le temps...

where ?

le lieu...

why ?

le pourquoi...

Le communiqué de presse

Communiqué

le genre...

Pour diffusion immédiate

le titre...

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec réagit au budget de dépenses du gouvernement Charest

la date...

l'amorce...

Montréal, le 13 juin 2003 – Dans un contexte de resserrement des dépenses publiques par le gouvernement québécois, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) se déclare satisfaite de l'accroissement de 7,2 % du budget de dépenses destiné au secteur de la santé et des services sociaux. « La Fédération constate cependant que cette augmentation couvre à peine les coûts de système et injecte peu de fonds nouveaux pour l'amélioration des services à la population », d'affirmer le Dr Renald Dutil, président de la FMOQ.

la citation du porte-parole...

le développement...

La FMOQ estime insuffisantes les sommes additionnelles annoncées le 22 mai dernier par le ministre de la Santé et des Services sociaux et confirmées dans le budget de dépenses du gouvernement, c'est-à-dire 110 millions de dollars pour l'ensemble des soins de première ligne. Les médecins omnipraticiens jugent que les besoins dans ce secteur nécessitent un réinvestissement plus important, notamment dans les groupes de médecine de famille, les réseaux d'accessibilité et les soins à domicile.

la conclusion...

La FMOQ s'inquiète également des répercussions que pourrait avoir l'encaissement dès cette année de la réserve de 800 millions de dollars qui avait été mise de côté pour les années 2004-2005 et 2005-2006. Si l'utilisation de cette réserve permet de boucler le budget de l'année en cours, la FMOQ se demande où le gouvernement prendra les ressources pour répondre aux besoins des années subséquentes. La Fédération estime indispensable que Québec s'applique sans délai à trouver de nouvelles sources de financement et à obtenir des sommes additionnelles d'Ottawa pour réinvestir en santé.

le boiler plate...

Syndicat professionnel représentant l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec, la FMOQ compte plus de 7 800 membres. Sa mission consiste à veiller aux intérêts professionnels et scientifiques de ses membres. On peut obtenir plus d'informations sur la FMOQ en consultant son site Internet à l'adresse suivante : www.fmoq.org

les informations utiles...

- 30 -

Source :

la ou les personnes contacts...

Dr Jean Rodrigue

Responsable des communications – FMOQ

(514) 878-1911 ou 1 800 361-8499

Information : M. Richard Vigneault

Tél. : (514) 497-1385 ou (514) 487-0217

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

1....

**Invitation aux médias :
Assemblée générale annuelle du Conseil
de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec**

2....

Le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Renald Dutil invite les représentants des médias à une importante conférence de presse qui suivra l'Assemblée générale annuelle du Conseil, plus haute instance de la FMOQ réunissant 127 délégués à Montréal. Le Conseil devra se prononcer sur le projet de prolongation d'entente liant les médecins omnipraticiens et le Ministère de la Santé et des services sociaux, procéder à l'élection de son Bureau exécutif et évaluer les amendements apportés au projet de Loi 142 modifiant la *Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins* par le ministre François Legault. Au cours de cette conférence de presse, le Dr Dutil fera connaître les décisions du Conseil et les commentera.

DATE : Le samedi 14 décembre 2002

3....

HEURE : 16h00

4....

**LIEU : Hôtel Bonaventure-Hilton
900 De la Gauchetière Ouest
Salon : Saint-Lambert
Montréal**

5....

6....

L'Assemblée se déroule à huis-clos toute la journée mais la prise de photos et d'images sera possible mais soumise au consentement des délégués et de la direction de la FMOQ.

-30-

Source : Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

7....

**D^r Jean Rodrigue
Responsable des communications
(514) 878-1911 ou (800) 361-8499 ou (514) 891-8285
Richard Vigneault
(514) 497-1385 ou (514) 487-0217**

Information :

La Fédération des médecins omnipraticiens propose des modifications substantielles au projet de loi 142

Montréal, le 4 décembre 2002 — « Le projet de Loi 142 modifiant la *Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins* contient malheureusement des dispositions qui perpétuent les méthodes coercitives utilisées par le gouvernement actuel. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec entend proposer au ministre, M. François Legault, des modifications importantes de nature à en assouplir l'application sans pour autant nuire aux objectifs poursuivis, à savoir l'amélioration de l'accessibilité aux services médicaux et la répartition des médecins. C'est la position que défendra la FMOQ devant les membres de la Commission des affaires sociales aujourd'hui à Québec ». C'est ce qu'a annoncé le Dr Renald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Entre autres, la FMOQ demandera au gouvernement de :

- Revoir les modalités de nomination d'un médecin auprès d'un établissement. Le projet de loi impose des obligations au médecin sans prévoir de contrepartie pour cet établissement (Article 5...) ;
- Assouplir les dispositions concernant les activités médicales particulières (AMP) et convenir d'en négocier les modalités d'application sur une base professionnelle plutôt que technocratique (Articles 8, 9, 10 et 11...) ;
- Reconnaître l'importance des services médicaux de première ligne, au cabinet, au CLSC et à domicile dans l'application des dispositions portant sur les AMP. Le projet de loi tel que rédigé accorde une importance démesurée aux besoins des hôpitaux et risque d'accentuer les problèmes d'accessibilité à un médecin de famille (Article 9...) ;
- Revoir les dispositions du projet de loi concernant la répartition des effectifs médicaux qui proposent encore une fois une approche trop bureaucratique en omettant de tenir compte de la réalité de la pratique des médecins omnipraticiens qui partagent leurs activités entre plusieurs milieux de soins (Articles 1, 14 et 19...).

Par ailleurs, la FMOQ se réjouit de la décision du gouvernement de mettre fin au décret imposant une rémunération différente à la baisse dans les régions universitaires et périphériques. Ce décret devient inutile dans un contexte où des plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) s'appliquent dans toutes les régions du Québec et où l'ensemble des médecins participent aux tâches prioritaires qui leur incombent. La Fédération exigera cependant que de nouvelles mesures incitatives soient proposées aux médecins qui exercent en territoire désigné.

La Fédération s'interroge également sur les contraintes reliées au calendrier d'application de ces dispositions (AMP, PREM et abolition du décret) et demande au gouvernement d'éviter la précipitation. En effet, les médecins omnipraticiens auront besoin de temps pour s'adapter à ces changements.

Loi spéciale 114

La FMOQ exige une fois de plus que le ministre Legault fasse preuve de sa bonne foi en annonçant le retrait pur et simple de la Loi spéciale 114 votée le 25 juillet dernier et qu'il renonce ainsi une fois pour toutes aux mesures punitives et coercitives dans son approche pour mieux répartir les médecins au Québec. Cette Loi spéciale représente toujours un irritant et une menace inacceptable pour les médecins et l'ensemble des fédérations médicales souhaitent la voir abrogée.

Projet de prolongation de l'Entente des médecins omnipraticiens

Le président de la FMOQ a également fait savoir que la consultation menée auprès des associations constituantes sur le projet de prolongation de son entente générale jusqu'au 30 juin 2003 est maintenant terminée. Ce projet de prolongation comporte notamment un redressement important des tarifs à la salle d'urgence, des mesures concrètes sur la prise en charge et le suivi des patients dans le cadre de la pratique des omnipraticiens et représente une majoration de 7,5 % de l'enveloppe budgétaire pour un an.

Réunis au cours d'assemblées régionales, les médecins membres de 16 des 19 associations de la FMOQ ont très majoritairement donné leur accord au projet de prolongation et le projet final sera soumis à l'approbation du Conseil de la Fédération le 14 décembre prochain, la plus haute instance décisionnelle de la FMOQ. Le Conseil qui compte 127 délégués devrait aussi mandater le Bureau de direction de la Fédération afin qu'il entreprenne des négociations sur le renouvellement de l'entente générale dès le début de la prochaine année. « Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous aurons une approche pragmatique et responsable dans la poursuite de nos négociations. Nos demandes viseront non seulement la préservation des acquis, mais aussi le rehaussement des conditions de pratique des médecins et l'amélioration de l'accessibilité aux soins », de conclure le Dr Dutil.

-30-

Source :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Dr Jean Rodrigue, Responsable des communications

(514) 878-1911 ou 1 800 361-8499 ou (514) 891-8285 (cel.)

Information :

Richard Vigneault (514) 497-1385 ou (514) 487-0217

Les médecins omnipraticiens réitèrent leur appui aux médecins spécialistes du Québec à l'occasion de leur journée d'étude

Montréal, le 13 novembre 2002 — « Les médecins omnipraticiens du Québec demeurent solidaires des médecins spécialistes du Québec et demandent au gouvernement de négocier de bonne foi afin d'améliorer les conditions de pratique de l'ensemble des médecins et de leur fournir les moyens de dispenser des soins de qualité dans tous les établissements et au sein de toutes les communautés. La journée d'étude des médecins spécialistes devrait amener le gouvernement à mieux écouter leurs revendications et à poursuivre intensivement des négociations afin d'en arriver à une entente visant à les satisfaire », d'affirmer le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec le Dr Renald Dutil dans un message d'appui qu'il a tenu à faire parvenir au président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, le Dr Yves Dugré.

Le président de la FMOQ a rappelé que toutes les fédérations médicales du Québec réclament toujours le retrait de la Loi spéciale 114, une mesure inacceptable visant à conscrire les médecins et dont les effets ne peuvent qu'aggraver les pénuries que connaissent plusieurs régions du Québec. « Le gouvernement devra également répondre favorablement à la demande de toutes les fédérations de tenir le plus rapidement possible une commission parlementaire sur le projet de loi no 142, *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins*. Ces modifications législatives sont assez importantes pour que toutes les parties impliquées puissent être entendues et obtiennent l'assurance que ces dispositions permettront d'atteindre les objectifs d'accessibilité aux services médicaux et de répartition équitable des médecins à travers le Québec, sans compromettre leur statut professionnel », de conclure le Dr Dutil.

Par ailleurs, la FMOQ tient à préciser qu'elle poursuit ses consultations auprès de ses membres au sujet du projet de prolongation de son Entente générale dans le but d'en arriver à une éventuelle ratification avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

-30-

Source :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Dr Jean Rodrigue, Responsable des communications
(514) 878-1911 ou 1 800 361-8499 ou (514) 891-8285 (cel.)

ou Richard Vigneault (514) 497-1385

Assemblées extraordinaires des médecins omnipraticiens du Québec

Les membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec se réunissent en assemblées extraordinaires dans le contexte de l'application bureaucratique de la Loi spéciale sur les urgences et de l'intention du ministre de la Santé et des Services sociaux de modifier unilatéralement le statut professionnel des médecins dans une approche coercitive. Après la tenue de l'assemblée extraordinaire de Montréal, hier soir, où se sont réunis plus de 1000 médecins, c'est au tour des omnipraticiens de Québec de se réunir ce soir.

Assemblée de Québec Le mercredi 25 septembre à 18H30

**Hôtel Radisson
690 Boul. René-Lévesque Est
Salle de bal
Point de presse avant le début de l'assemblée**

L'assemblée se déroulera à huis-clos mais la prise de photos et d'images sera permise au début ainsi que les entrevues avant et après. La FMOQ tient à assurer la population que les services essentiels seront intégralement maintenus à cette occasion.

-30-

Source :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Dr Jean Rodrigue, Responsable des communications

(514) 878-1911 ou 1 800 361-8499 ou (514) 891-8285 (cel.)

ou Richard Vigneault (514) 497-1385

**Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Fédération des médecins résidents du Québec**

**Loi spéciale sur les urgences :
les médecins du Québec sont en colère**

Montréal, le 26 juillet 2002 — Après avoir, par tous les moyens, tenté de convaincre le gouvernement du Québec de renoncer à son projet de loi spéciale sur les urgences, les fédérations représentant l'ensemble des médecins du Québec déplorent son adoption, même s'il n'a pas fait l'unanimité parmi les membres de l'Assemblée nationale. Les médecins regrettent que le gouvernement ait choisi de briser le lien de confiance avec le corps médical.

Les médecins spécialistes, omnipraticiens et résidents estiment que cette loi sera inapplicable. Elle ne viendra pas combler les pénuries importantes de médecins et n'ajoutera aucune ressource pour la dispensation des soins. Ultimement, cette loi coercitive aura un impact très négatif sur la qualité des soins.

Au cours des prochaines semaines, les trois fédérations étudieront conjointement les effets de cette loi, sous ses aspects médicaux, juridiques et sociaux. Elles continueront également de concerter leurs efforts pour trouver des solutions durables aux problèmes qui se posent dans certaines salles d'urgence comme elles l'ont fait jusqu'à présent. Enfin, elles continueront de tenter de convaincre le gouvernement de retirer cette loi, qui aurait pour effet d'affecter la relation du médecin avec ses patients.

Les fédérations médicales préviennent également le gouvernement qu'elles n'accepteront pas que le ministre Legault continue de modifier unilatéralement les conditions d'exercice des médecins tel qu'il en a manifesté l'intention.

-30-

Source :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

Dr Jean Rodrigue, Responsable des communications
(514) 878-1911 ou 1 800 361-8499 ou (514) 891-8285 (cel.)
ou Richard Vigneault (514) 497-1385

Fédération des médecins spécialistes du Québec

Dominique Drouin, Directrice des Affaires publiques et des Communications
Ligne Média : (514) 350-5160

Fédération des médecins résidents du Québec

Johanne Carrier, Responsable des communications
(514) 591-0502

Le communiqué de presse

Le style :

- Journalistique
(télégraphique)
- simple et efficace
- sans jargon et acronyme
(ex. : l'AMOO réagit au projet de GMF du MSSS)

Le communiqué de presse

La poubelle, les obstacles et la façon de leséviter

Le principal obstacle :

l'abondance de l'information!

en provenance des :
organismes communautaires, syndicats, groupes de
pression, divers paliers de gouvernements, etc.

Le communiqué de presse

Ce qu'il faut faire :

- ne pas abuser de l'utilisation des communiqués
- faire court
- s'assurer que le communiqué comporte un élément de nouvelle
- appeler au préalable pour s'assurer du bon destinataire
- faire un suivi téléphonique après la diffusion
- mentionner l'existence de documents supplémentaires et la façon de les obtenir (photos, rapports, statistiques, etc.)
- connaître les heures et les jours de tombée

Synopsis des ateliers : Colloque Gérard-Hamel- Juin 2003

RÉUSSIR UNE ENTREVUE AVEC LES MÉDIAS : Richard Vigneault

En plus des grands médias nationaux, le Québec compte un très grand nombre de médias répartis un peu partout sur le territoire, des quotidiens régionaux, des stations de radio ou de télévision locales mais surtout une foule de journaux hebdomadaires. Dans le contexte où l'accès à des soins de santé de première ligne fait désormais partie de l'actualité courante, les professionnels de la santé sont fréquemment appelés à commenter les événements dans ce secteur d'activités. Les porte parole des associations d'omnipraticiens en région tout autant que les médecins sur le terrain peuvent être sollicités par les médias ou peuvent eux-mêmes éprouver le besoin de s'adresser à la presse. Comment réussir une entrevue avec un journaliste de la presse écrite ou électronique? Comment faire bonne impression? Comment éviter les pièges? Comment livrer son message de manière efficace?

L'ENTREVUE MÉDIATIQUE :

Contexte

- *Les genres*
- *Les exemples à retenir*
- *Les exemples à bannir*
- *L'approche journalistique*

LA PRÉPARATION À L'ENTREVUE :

- *Le contenu*
- *Le lieu, l'environnement, la présentation, la précision, la concision*
- *Les possibles et les impossibles*
- *Les messages, les capsules, les exemples*

L'entrevue de presse

La santé est devenue la priorité des Québécois

(ça se confirme par les sondages, par le vieillissement de la population, par le caractère universel du régime et par le fait que le budget du MSSS représente désormais 41,7% des dépenses de programme du gouvernement)

La santé est devenue le point de mire des médias

L'entrevue de presse

En santé : perception des médias

Le médecin est au carrefour
de l'ensemble des problématiques

(l'omnipraticien est omniprésent...à l'hôpital, en cabinet, en CLSC, en GMF et même à domicile)

Le médecin est devenu
le porte-parole des patients

(on voit plus de médecins interviewés que de patients)

Le Dr Couillard est devenu une vedette des médias
avant de devenir candidat\député\ministre

L'entrevue de presse

Pour les médias, le médecin représente :

- le lien entre les patients et le système
(le contrepoids au discours du MSSS)
- l'expérience du terrain
- l'évaluateur des besoins
- l'expert du réseau de la santé

L'entrevue de presse

L'intérêt des médias se porte avant tout sur :

- les pénuries et leurs effets
- la répartition régionale des effectifs
- les inquiétudes et la vulnérabilité des clientèles
- l'impact des mesures gouvernementales
- l'implantation de nouveaux modes d'organisation
- le rapport de force gouvernement-médecins
- les questions de nature locale

L'entrevue de presse

Le message des médecins doit :

- concilier le médical et le syndical
- être centré sur l'intérêt et les besoins des patients

L'entrevue de presse

Les genres :

- les nouvelles (radio-télé)

fait nouveau
intérêt à court terme
réaction à vif
direct

- les affaires publiques (radio-télé)

entrevue de fond
dossier\ plusieurs aspects
contexte plus large
sujet à édition
confrontation des points de vue
différé

L'entrevue de presse

Les genres (suite):

- presse écrite

intimiste

sans contrainte de temps

couvre un grand éventail d'aspects

L'entrevue de presse

Le fond... toujours le fond

Dans le cas d'une demande d'entrevue on doit accepter l'entrevue en s'assurant de :

- posséder une connaissance suffisante de la question
- disposer du temps pour se préparer
- choisir le moment le plus propice
- se documenter
- tester ses messages sur des collègues

L'entrevue de presse

Pour réussir une entrevue de nouvelles il faut :

- ne pas prendre pour acquis que le journaliste connaît le dossier
- ne pas donner l'entrevue à chaud; insister pour une conversation préalable
- choisir le lieu
- faire des réponses courtes

L'entrevue de presse

Pour réussir une entrevue téléphonique il faut :

- demander dans quel cadre se déroule l'entrevue
- demander le nom de l'interviewer
- demander si d'autres intervenants participent à l'émission sur le même sujet
- ne pas couper la parole à l'interviewer
- faire des réponses courtes
- ne pas utiliser un cellulaire

L'entrevue de presse

Pour réussir une entrevue télévisée il faut :

- exiger d'en connaître le cadre et le déroulement
- préparer des notes sur le sujet
- avoir conscience que beaucoup de gens vous écoutent et vous regardent
- s'assurer de passer son message
- faire des réponses claires et précises
- éviter les digressions
- si ce n'est pas en studio, proposer un lieu adéquat
- si c'est en studio ne pas se laisser distraire par l'environnement
- regarder l'interviewer et non la caméra, sauf dans un *double ender* (c'est-à-dire une entrevue à l'occasion de laquelle l'interviewer ne se trouve pas devant vous, mais à distance en studio)
- soigner son image et sa tenue vestimentaire
- accepter la séance de maquillage et de coiffure
- éviter les tics

L'entrevue de presse

Pour réussir une entrevue presse écrite il faut :

- obtenir des informations sur les angles traités
- préparer l'entrevue en rassemblant la documentation pertinente
- choisir un lieu tranquille
- utiliser le ton de la conversation
- présenter une approche pédagogique
- offrir une photo ou un logo pour fins d'illustration

L'entrevue de presse :

ce qu'il faut éviter.....

- parler au nom des autres
- se prononcer sur une situation que l'on connaît mal
- être trop familier avec les journalistes
- émettre une opinion personnelle
- parler sous le sceau de la confidentialité
- ne pas retourner l'appel d'un journaliste
- répondre à des questions hypothétiques
- ne pas faire le suivi de ses entrevues

L'entrevue de presse

La presse régionale :

- 290 hebdomadaires
- un grand nombre de radios et de télévisions locales

NE PAS SOUS-ESTIMER SON IMPACT

L'entrevue de presse

La presse régionale et les occasions à saisir :

- le démarrage d'un GMF
- l'arrivée d'un nouveau collègue
- la tenue en région d'une activité de la FMOQ
- une information utile dans le cadre des activités médicales d'un CLSC
- l'ouverture\la fermeture d'une clinique
- la tenue d'une assemblée importante
- une rencontre avec un député
- une lettre ouverte sur une question d'actualité
- l'envoi d'un bulletin d'association